

<p>ORDRE DU JOUR</p>	 <p>ÉCOLE D'APPLICATION PAUL BERT 4 place Quincaille 62000 Arras ☎ 03 21 71 49 52 fax 03 62 02 29 52 @ ecolepaulbertarras@orange.fr</p>	<p>CONSEIL D'ÉCOLE DU 06 / 11 / 09</p>
<p>Mise en place du nouveau conseil d'école. Attributions réglementaires, règlement intérieur, votes.</p>	<p><u>Installation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de parents élus ayant eu un empêchement sont excusés (Mmes Lemaire, et Rosen), le président souhaite la bienvenue à M. Arvel, conseiller municipal, à tous les nouveaux représentants de parents d'élèves et à M. Marcel Burmann, nouveau DDEN pour l'école. • Après un tour de table de présentation, le nouveau conseil d'école est installé. • Le président obtient l'accord de tout le Conseil pour mettre à l'honneur Mme Vennarucci (ancienne DDEN) à la prochaine séance. • Le président distribue à chaque membre du conseil un document concernant la constitution, les obligations, et les attributions réglementaires d'un conseil d'école. Puis les principes de scrutin et de délibération sont adoptés à l'aide d'un autre document récapitulatif. Les deux documents n'appellent pas de commentaires particuliers. <p><u>Règlement intérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le règlement intérieur est distribué et adopté pour l'année 2009 2010 	
<p>Informations sur les actions pédagogiques entreprises</p>	<p><u>Présentation générale:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur évoque les effectifs actuels. (très légère baisse, environ -10, par rapport à l'an dernier) et les prévisions d'effectifs pour l'an prochain (hausse de 10), ce qui augure d'une stabilité des structures. • Le directeur tient à faire part de la satisfaction qu'il a à travailler avec cette équipe d'enseignants et en donne les raisons : tous partagent les mêmes valeurs sur le plan professionnel (sens du devoir, éthique, assiduité, ponctualité, respect des IO, connaissance du système...), les mêmes valeurs sur le plan pédagogique (conviction d'éducabilité, réflexion pédagogique, recherche de cohérence, ...), et ont d'appréciables qualités sur le plan personnel (sérénité, plaisir à l'échange, ouverture d'esprit, implication constructive et... bonne humeur !). Le président pense utile de le rappeler au Conseil car cela constitue un gage réel de qualité pour l'enseignement dispensé et une chance pour les élèves de l'école. <p><u>Projet d'école :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur présente la commande institutionnelle de refonte du projet d'école pour la période 2010-2012. Des extraits du courrier de l'Inspecteur d'Académie sont lus. Le carnet de bord est exposé et il est fait part des interrogations de l'équipe pédagogique sur les limites de ce document (basé sur les évaluations nationales exclusivement centrées sur le français et les maths, et, pour l'instant exclusivement basé sur les résultats de la cohorte 2008-2009). Difficile d'extrapoler ou d'analyser dans ces conditions. Le conseil des maîtres a transmis à l'Administration ses inquiétudes (qu'en est-il du projet d'école en cours? des actions entreprises? des bilans effectués?) quant à l'apparente perte de sens des principes d'un Projet d'École (analyse globale et réponses locales) qui pourrait se réduire à un guide de contenus-réponses d'un système entièrement piloté par l'évaluation. • Le directeur rappelle rapidement les quatre grands axes et les ambitions du projet d'école en cours. • Le directeur présente les évolutions du projet en cours avec : <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de l'action dynamique de la BCD - la mise en place de l'action « parcours culturel » grâce aux partenariats des enseignants de l'école, de la ville d'Arras, et de l'Amicale laïque (un document est distribué aux membres) • Le directeur regrette l'impossibilité de continuer la parution du journal scolaire <p><u>Les actions pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chacun des enseignants chargés de classe fait une présentation rapide de sa classe et des élèves qui la composent. Les premières impressions pédagogiques sont évoquées, suivies de considérations générales sur les perspectives pour l'année, les choix de fonctionnement, ou les dispositifs spécifiquement mis en œuvre au regard de ces premiers constats. L'année se présente pédagogiquement sous de bons auspices. <p><u>L'aide personnalisée</u></p> <p>Le président rappelle que de l'aide personnalisée, en petit groupe (6 élèves max) est proposée aux élèves qui en tireraient bénéfice sur le plan éducatif ou pédagogique. Les principes de l'an passé sont reconduits (54h annuelles à raison de deux heures hebdomadaires durant la pause méridienne, bilan du dispositif à la fin de chaque période, refonte si nécessaire du dispositif au début de chaque période, implication de toute l'équipe pédagogique dans les phases de bilan et de préparation.)</p> <p><u>L'intégration d'élève à besoins particuliers</u></p> <p>Un élève bénéficie de l'aide d'un assistant de vie scolaire pendant son temps de scolarisation.</p>	
<p>Questions des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mécontentement de plusieurs parents pour certains enfants des classes CHAM quant aux contraintes imposées en dehors des heures scolaires. Il est nécessaire de définir clairement les attentes de chacun.</u> Mr Xavier Van Rechem reconnaît certains dysfonctionnements et a déjà pris des mesures pour éviter ces désagréments. Le directeur du conservatoire rappelle les principes retenus pour les Cham arrageoises qui ont toujours autant de succès : optimiser le temps de classe pour les enseignements et intégrer les élèves cham aux moments d'évaluations et de représentations hors temps scolaire. Un parent élu intervient pour faire part de la satisfaction de nombreux parents à propos des CHAM telles qu'elles. En effet, sans classe à horaires aménagés les contraintes supportées par les familles sont bien plus importantes puisque tout se fait en dehors du temps scolaire. Quant au fait de « redéfinir les attentes de chacun », le président rappelle que les classes à horaires aménagés sont encadrées par un texte de référence qui ne donne aux parents aucune 	

Questions des parents	<p>place en terme de revendication ou de négociation. Ils sont seulement, s'ils le souhaitent bénéficiaires d'un système qui est proposé à leur enfant. Chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'une chance pour l'école et les élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pourquoi ne pas demander à la mairie, l'obtention de places marquées dépose minute aux abords de l'école. Cela serait moins dangereux à certains horaires.</u> Pas d'objection a priori, Monsieur le Conseiller municipal prend note de la suggestion. La faisabilité reste à étudier. • <u>La surveillance des récréations ou de la plage horaire du midi, des entrées/sorties, reste parfois insuffisante.(problème déjà abordé l'an dernier).</u> Le président se demande sur quoi se base cette opinion. En ce qui concerne le temps scolaire, le directeur expose les faits : très peu d'incidents et extrême rareté des accidents (6 déclarations en 5 années, 1 déclaration l'an passé, aucun accident à la sortie). Il apparaît donc que la surveillance des récréations et sorties est correctement assurée. En ce qui concerne le temps de la pause méridienne, 3 déclarations d'accident l'an passé et les incidents assez nombreux survenus l'an dernier ont incité le directeur à organiser une réunion de mise au point avec les intervenants surveillants du midi. Cette réunion a déjà été reconduite cette année au mois de septembre. Tout est donc fait pour que les élèves soient en totale sécurité dans l'école. • <u>Mécontentement de certains parents face à la prise en charge de l'incident concernant l'ingestion de médicaments.</u> Le directeur explique comment des circonstances particulières (ingestion supposée datant de plus de 3h, pas d'adulte témoin, aucun signe clinique, fin des cours approchant) ont fait que les parents n'ont été prévenus qu'une heure après le signalement. Même si l'enfant a fait l'objet de la plus grande attention de la part de l'enseignant, le directeur comprend que la situation ait pu inquiéter mais assure que si la situation devait se représenter les parents seraient bien sûr immédiatement contactés. Pour éviter que ce genre de risque ne survienne à nouveau, dès le lendemain, le directeur est passé dans chaque classe pour rappeler les consignes de sécurité et une note a été distribuée et collée dans chaque cahier de liaison. • <u>Présence de déchets d'animaux (chiens) dans la cour.</u> Cela arrive assez rarement, mais c'est un problème. Même si la présence de locataires sécurise grandement le bâtiment, l'accès à la cour doit être restreint. Il leur sera rappelé que les grilles devraient être systématiquement fermées pour éviter l'intrusion d'animaux . • <u>Des parents souhaiteraient voir affichés les portraits des représentants du conseil d'école et de l'Amicale.</u> Un des parents propose de faire les photos. Les parents demandent à la mairie un panneau d'affichage pour les parents élus et l'Amicale laïque à l'entrée, visible de l'extérieur de l'école. • <u>Des professeurs refusent l'accès aux toilettes durant le cours.</u> Ce problème a déjà été résolu l'an dernier. Il est répété que suite aux incivilités et désobéissances récurrentes de certains élèves, le directeur demande aux enseignants et aux surveillants de cantine de limiter parfois l'accès aux sanitaires pendant les récréations (courtes périodes pendant lesquelles les portes sont fermées) de façon à éviter les allées et venues, et les gaspillages de papiers toilettes et essuie-mains. Il est rappelé que, pendant les heures de cours, les enseignants n'ont pas le droit de laisser les élèves aller seuls aux toilettes (pour des raisons évidentes de sécurité rappelées au cours des Conseils d'école précédents) mais chacun sait pouvoir compter sur eux pour user de discernement dans les cas d'urgence, qui sont toujours pris en compte. • <u>Pourquoi il n' y a pas de représentant du Conservatoire au Conseil d'école?</u> Le président indique qu'ils sont systématiquement invités. Néanmoins, pour éviter de surcharger inutilement les agendas des uns et des autres, le président se permet de leur préciser parfois que leur présence n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, comme ce jour, ils ont systématiquement répondu présents.
Informations sur les travaux en cours et réalisés	<p><u>Travaux réalisés :</u> Le président fait part de la grande satisfaction de l'école concernant les travaux réalisés : grille de sécurité près du restaurant scolaire, dispositif anti pince doigts dans les toilettes, éclairage à détection dans la cour.</p> <p><u>Travaux en cours :</u> Le président fait part de la satisfaction de l'école concernant les travaux qui semblent démarrer puisque des entreprises sont venues prendre des mesures pour la rénovation de la classe de CP du bâtiment B.</p> <p><u>Travaux non réalisés :</u> Le président fait part de l'insatisfaction de l'école concernant les travaux non réalisés et pourtant réclamés de longue date :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il devient désormais urgent de rénover les coursives des deux niveaux (cf. CE 17 mars 2007) • La mise aux normes des installations électriques (branchements d'ordinateurs) est toujours souhaitée (cf CE 25 octobre 2007) • Le président rappelle qu'il semble souhaitable désormais que la rénovation des revêtements muraux effectuée pour le rez-de-chaussée du bâtiment A soit poursuivie à l'étage (cf. CE 14 octobre 2006). • Le projet de « végétalisation » du grand mur bordant le côté sud de la cour avait été accueilli favorablement lorsque M. le Maire l'avait proposé (visite d'école de rentrée 2006) mais ne semble pas voir le jour. • La rénovation des façades (cf. CE 04 novembre 2005) devient indispensable. • Les parents d'élèves demandent à la mairie l'installation et la mise à disposition d'un panneau d'affichage extérieur (comparable à ceux déjà installés) pour les représentants de parents d'élèves et l'Amicale laïque. <p><u>Remarques annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La dotation de matériel informatique est toujours impatiemment attendue (cf. CE 17mars 2007).
Présentation de l'organisation d'activités complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe pédagogique remercie chaleureusement l'Amicale, son président M. Notteau, et tous ses membres, pour le succès grandissant de ses actions et le partenariat de qualité qu'elle offre depuis des années. • La parole est donnée au trésorier de l'Amicale, monsieur François Burmann, qui présente le bilan financier des actions phares de l'Amicale. Le Marché de Noël et la fête de fin d'année ont crédité cette année les comptes d'un bénéfice de 2200 € (sensiblement supérieur à l'an passé). L'Amicale poursuit ses participations annuelles : fonds de livre de bibliothèque (1000€) et achat des dictionnaires aux CM2 (env 200 €), à quoi s'ajoutera cette année la participation à l'action du projet d'école « parcours culturel de l'élève » (env 500€).
Clôture	L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 20h.